

## **Question-réponse SAIDE (Mont-Laurier et Mont-Tremblant)**

### **♥ Est-ce que mon plan d'intervention du secondaire est suffisant pour avoir des mesures d'adaptation?**

Non, mais cela nous guidera quant aux mesures qui favorisent ta réussite. Tu devras fournir une preuve diagnostique émise par un médecin ou d'un professionnel habilité à poser un diagnostic.

### **♥ Si j'ai seulement un plan d'intervention et que je n'ai pas de diagnostic? Que puis-je faire?**

- Prendre un rendez-vous avec ton médecin de famille en apportant ton plan d'intervention.
- En prenant un rendez-vous avec un professionnel, qui pourra t'évaluer et émettre un diagnostic.
- Tu peux aussi te procurer le formulaire « Certificat médical-Déficience fonctionnelle majeure 1015 », disponible sur le site de l'aide financière aux études (AFE) et à le faire remplir par un professionnel de la santé.
- Si tu veux plus d'informations ou de l'aide pour savoir comment obtenir un diagnostic, prend rendez-vous avec le SAIDE.

### **♥ Qui sont les professionnels reconnus à émettre un diagnostic?**

Il est obligatoire de fournir un diagnostic émis par un professionnel reconnu : médecin, psychologue, neuropsychologue, orthophoniste, optométriste, audiologiste, super infirmière.

### **♥ Quand puis-je prendre un rendez-vous?**

Pour la rentrée en automne : à compter du début juin.

Pour la rentrée hiver : à compter du début janvier

**♥ Que dois-je apporter à mon rendez-vous avec le ou la conseiller(e) en services adaptés?**

OBLIGATOIRE : Ton diagnostic : clairement identifié dans ton rapport d'évaluation psychologique, neuropsychologique, orthophonique. Un papier de ton médecin identifiant clairement ton diagnostic.

FACULTATIF : ton plan d'intervention, rapport de l'orthopédagogue...

**♥ Est-ce que mes mesures d'adaptation seront les mêmes qu'au secondaire?**

Nous prenons le temps d'analyser les besoins qui favoriseront ta réussite dans une perspective collégiale.

**♥ Est-ce que le cégep me fournira un ordinateur portable étant donné que mon école secondaire m'en offrait un?**

Non étant donné que tes examens se feront dans un local où les ordinateurs possèdent les logiciels nécessaires comme Antidote, WordQ, Inspiration, Word...

Les ordinateurs à la bibliothèque et au laboratoire informatique possèdent également les logiciels dont tu pourrais avoir besoin.

Tu peux aussi emprunter un ordinateur (prêt de deux jours) à la bibliothèque.

**♥ Est-ce que mes professeurs connaîtront mes mesures? Mon diagnostic?**

En fait, tes enseignants concernés auront accès par leur liste d'étudiants à tes mesures, mais en aucun moment ils ne connaissent ton diagnostic, étant donné que c'est confidentiel. C'est à toi à le partager si tu le juges utile.

**♥ Est-ce vrai que si je prends mes mesures, les professeurs jugeront ma note? Cela pourrait-il être « mal vu» dans ma technique?**

Le Cégep de Saint-Jérôme soutient l'importance d'offrir les mesures d'accommodement aux étudiants qui en ont besoin afin d'aplanir les difficultés qu'ils rencontrent. Pour nous, ta réussite est importante.

**♥ Quelles peuvent être les conséquences de ne pas demander de mesures?**

Il est possible que tu constates lors de ton cheminement que des mesures d'accommodements te seraient utiles pour faciliter ton parcours éducatif. Tu devras alors composer avec les délais pour pouvoir en bénéficier. Il faut te rappeler que tes mesures sont là pour aider à ta réussite et que tu as toujours le choix de les utiliser ou non.

**♥ Où est-ce que je passe mes examens?**

Au local SAIDE le local est aménagé spécialement pour t'aider à te concentrer et te permettre d'utiliser tes ressources d'aide (ordinateurs, logiciels spécialisés, isolements, etc.)

**♥ Dois-je réserver mon local examen?**

Oui il est important que tu sois autonome et que tu organises ton agenda afin de réserver tes examens au moins 7 jours à l'avance. Ton professeur recevra ta demande et pourra par le fait même confirmer ta demande. Celui-ci fera parvenir l'examen au local SAIDE.

♥ **Quels types de services puis-je recevoir?**

- Évaluation des besoins et mise en place de mesures d'aide.
- Formation sur les logiciels autorisés.
- Aide à la réussite : organisation, gestion du temps, prise de notes, stratégies de lecture, stratégies d'études, gestion du stress, etc.